

L'argent ne fait pas le bonheur

Attribuées à l'historien Salluste (I^{er} siècle av. J.-C.), deux lettres fictives adressées à Jules César dénoncent l'évolution morale de Rome, responsable de sa décadence.

Hostem adversum deprimere strenuo homini haud difficile¹ ; occulta pericula neque facere neque vitare bonis in promptu est. Igitur, ubi eos in civitatem adduxeris, quoniam quidem renovata plebs erit, in ea re maxime² animum exerceto ut colantur boni mores, concordia
5 inter veteres et novos coalescat.

Sed multo maximum bonum patriae, civibus, tibi, liberis, postremo humanae genti pepereris, si studium pecuniae aut sustuleris aut, quoad res feret, minueris. Aliter neque privata res neque publica, neque domi neque militiae regi potest. Nam ubi cupido divitiarum invasit, neque disciplina neque artes bonae neque ingenium ullum satis pollet quin animus, magis
10 aut minus mature, postremo tamen, succumbat. Saepe jam audivi qui reges, quae civitates et nationes per opulentiam magna imperia amiserint quae per virtutem inopes ceperant. Id adeo haud mirandum est. Nam ubi bonus deteriore diuitiis magis clarum magisque acceptum videt, primo multaue in pectore voluit ; sed ubi gloria, honore magis in dies uirtutem opulentia vincit, animus ad uoluptatem a vero deficit. Quippe gloria industria alitur :
15 ubi eam dempseris, ipsa per se virtus amara atque aspera est. Postremo ubi divitiae clarae habentur, ibi omnia bona vilia sunt, fides, probitas, pudor, pudicitia. Nam ad virtutem una ardua via est, ad pecuniam qua cuique lubet nititur : et malis et bonis rebus ea creatur. Ergo in primis auctoritatem pecuniae demito. Neque de capite neque de honore ex copiis quisquam magis aut minus iudicaverit, sicut neque praetor neque consul ex opulentia, verum
20 ex dignitate creetur. Sed de magistratu facile populi iudicium fit : iudices a paucis probari regnum est, ex pecunia legi inhonestum. Quare omnes primae classis iudicare placet, sed numero plures quam iudicant. Neque Rhodios³ neque alias civitates unquam iudiciorum suorum paenituit, ubi promiscue dives et pauper, ut cuique fors tulit, de maximis rebus iuxta ac de minimis disceptat. Sed magistratibus creandis haud mihi quidem absurde placet lex
25 quam C. Gracchus⁴ in tribunatu promulgaverat, ut ex confusis quinque classibus sorte centuriae vocarentur. Ita coaequata dignitate pecunia, uirtute anteire alius alium properabit. Haec ego magna remedia contra divitias statuo. Nam perinde omnes res laudantur atque adpetuntur ut earum rerum usus est. Malitia praemiis exercetur : ubi ea dempseris, nemo omnium gratuito malus est. **Ceterum avaritia belua fera, inmanis, intoleranda est ; quo
30 intendit, oppida, agros, fana atque domos vastat, divina cum humanis permiscet, neque exercitus neque moenia obstant quominus vi sua penetret ; fama, pudicitia, liberis, patria atque parentibus cunctos mortalis spoliat. Verum, si pecuniae decus ademeris, magna illa vis avaritiae facile bonis moribus vincetur.**

Pseudo-Salluste, *Lettres à César*, II, 7-8

¹ Pour *difficile* est.

² Pour *maxime* (l. 6) et *maximum* (l. 7).

³ Habitants de Rhodes, île de la mer Égée au carrefour entre le Péloponnèse, l'Asie mineure et l'Égypte.

⁴ En 123 av. J.-C., Caius Sempronius Gracchus fit voter une loi qui réformait les comices centuriates.

Traduction

Abattre un ennemi de face, ce n'est pas difficile pour un homme brave ; ne point recourir aux armes secrètes aussi bien que les éviter est à la portée des honnêtes gens. Aussi, quand tu auras admis ces nouveaux citoyens, puisque la plèbe sera renouvelée, emploie toutes les ressources de ton esprit à faire respecter les bonnes mœurs, à cimenter la concorde entre les vieux et les jeunes.

Mais de beaucoup le plus grand bien que tu puisses procurer à la patrie, aux citoyens, à toi-même, à nos enfants, enfin à tout le genre humain, c'est de détruire l'amour de l'argent, ou du moins, autant que faire se pourra, de l'amoindrir. Autrement, il n'est possible de diriger ni les affaires privées, ni les affaires publiques, ni en paix, ni en guerre. Car dès que la passion des richesses a envahi les cœurs, savoir, talents, génie, rien ne compte plus, l'âme elle-même, plus ou moins tard, finit pourtant par succomber. J'ai souvent entendu citer les rois, les cités, les nations à qui l'opulence avait fait perdre les grands empires qu'ils avaient conquis par leur valeur au temps de leur pauvreté. Et cela n'a rien du tout d'étonnant. Car si l'homme de bien voit un individu loin de le valoir qui doit à ses richesses d'être toujours plus célèbre et plus populaire, il est d'abord déconcerté, et roule en lui-même une foule de réflexions ; mais à mesure qu'il voit la gloriole de jour en jour l'emporter sur l'honneur, et l'opulence sur le mérite, il abandonne la vraie voie pour aller vers le plaisir. Car c'est la gloire qui est l'aliment de l'effort ; supprimez-la, la vertu par elle-même est amère et rebutante. En un mot, partout où les richesses sont en honneur, on attache peu de prix à tout autre qualité, loyauté, probité, pudeur, chasteté. C'est qu'il n'y a qu'un chemin pour mener à la vertu, et un chemin escarpé ; pour atteindre la richesse, chacun est libre de choisir sa voie ; elle se crée par tous les moyens, bons ou mauvais. Donc que ton premier geste soit d'enlever à l'argent son prestige. Que ce ne soit plus la richesse qui donne plus ou moins le droit de décider de la vie ou de l'honneur d'autrui ; de même, que ni préteur ni consul ne soient nommés sur leur opulence mais sur leur mérite. En ce qui concerne les magistratures il est aisé de s'en remettre au jugement du peuple : réserver à une oligarchie le choix des juges, c'est tyrannique ; les choisir d'après leur argent, c'est malhonnête. C'est pourquoi je suis d'avis que la judicature soit déférée à tous les membres de la première classe, à condition qu'ils soient plus nombreux que les juges actuels. Ni les Rhodiens, ni d'autres états ne se sont jamais plaints de leurs tribunaux, où côte à côte le riche et le pauvre, selon que le sort a prononcé, débattent sur les grandes comme sur les plus petites causes.

Quant à la nomination des magistrats, je me range non sans raison à la loi promulguée par C. Gracchus pendant son tribunat, qui ordonnait que les centuries fussent tirées au sort, pour être convoquées, parmi les cinq classes sans condition ; de cette façon tous, se voyant égaux par le rang comme par la fortune, ne s'empreseront plus de rivaliser entre eux que par la vertu. Tels sont les remèdes que je propose comme les plus puissants pour lutter contre les richesses. Car on ne loue et on ne recherche les choses que dans la mesure où elles sont utiles ; la méchanceté ne s'exerce qu'en vue d'en recueillir les fruits ; ôtez en l'espérance, personne ne fait le mal gratuitement.

40 Texte établi et traduit par : Alfred Ernout, Les Belles-Lettres (1962)

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A- Lexique (3 points)

En vous appuyant sur le texte, dégagez en contexte les différents sens du mot *virtus* (l. 11 à 16).

B- Faits de langue (5 points)

Nam ubi cupido divitiarum invasit, neque disciplina neque artes bonae neque ingenium ullum satis pollet quin animus, magis aut minus mature, postremo tamen, succumbat (l. 8 à 10).

Analysez dans le passage ci-dessus les différentes formes verbales et commentez l'emploi des temps.

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (langue)

Traduire les lignes en gras depuis *Ceterum avaritia* jusqu'à *bonis moribus vincetur*.

Ceterum avaritia belua fera, inmanis, intoleranda est ; quo intendit, oppida, agros, fana atque domos vastat, divina cum humanis permiscet, neque exercitus neque moenia obstant quominus vi sua penetret ; fama, pudicitia, liberis, patria atque parentibus cunctos mortalis spoliat. Verum, si pecuniae decus ademeris, magna illa vis avaritiae facile bonis moribus vincetur.

Choix n°2 (Culture)

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec les œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).